

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 février 2022 à 18 heures

L'an deux mille vingt deux, le 10 février à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, M. Thomas BENECH, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, Mme Amélie VIDALON, M. Christian DONNET, M. Laurent DIRAT.

Absent Excusé : M. Olivier HENRY.

Absent : Néant.

Pouvoirs : Madame Pierrette CANDELON.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) Secrétaire pris (e) au sein du Conseil, M. Thomas BENECH ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1. Consultation publique :

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 17 décembre 2021, à propos de l'éventuel rachat de l'auberge « Le petit feuillant », il a été évoqué depuis la possibilité de consulter la population Gramontoises sur cette démarche.

Un document relatant les enjeux, assorti d'un bulletin réponse, est proposé à la relecture sans que celui-ci appelle de remarque particulière.

Cependant, Madame HAUWY pense qu'il serait préférable de provoquer une réunion publique.

Cette proposition, qui n'est pas partagée pour la suite immédiate, n'est cependant pas écartée et pourrait être retenu s'il s'avérait que la consultation recueille un avis majoritairement favorable et que l'acquisition soit possible.

Sur les conditions de consultation :

Après concertation, il est convenu d'imprimer une série de bulletins numérotés supérieure au nombre nécessaire (180 environ) et qui seront distribués dans les boîtes aux lettres en tenant compte du nombre d'occupants potentiels de chaque maison.

Cette distribution sera faite, le 12 février 2022, dans le cadre de l'îlotage du Plan Communal de Sauvegarde, à l'aide de bulletin pioché de façon aléatoire dans le lot imprimé.

Les conseillers s'engagent à ramener en Mairie les bulletins non distribués pour y être détruits ne sachant pas précisément le nombre nécessaire comprenant à la fois électeurs et habitants.

Les bulletins réponse en retour seront postés dans la boîte aux lettres de la Mairie.

La date butoir de dépôt est fixée au mardi 22 février à 17 heures, ensuite de quoi le dépouillement sera effectué.

Ces dispositions prises le conseil municipal passe au vote.

Résultat du vote :

- Contre : 2
- Abstention : 1
- Pour : 8

Le dispositif est adopté à la majorité.

2. Questions diverses :

Formation aux gestes de premiers secours :

Madame Patricia SIGAUD informe le Conseil Municipal qu'elle projette de faire intervenir les sapeurs pompiers pour dispenser la révision annuelle du secourisme.

Cette formation payante serait financée par la Compagnie d'assurance GROUPAMA.

Elle se déroulera le samedi 26 mars 2022, en 3 sessions, une le matin de 10 heures à 12 heures et deux l'après-midi, de 14 à 16 heures et de 16 à 18 heures.

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 6 minutes.